



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-147

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Elaboration du SCoT – 2nd débat sur le PADD

Vu le CGCT et le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.143-18 et L. 151-5,

Vu la délibération n° 2017-05-103 de la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) portant retrait
de la délégation SCoT au Pays Sologne Val Sud et la prise de compétence par ladite communauté de communes en
date du 26 septembre 2017,

Vu les statuts de la CCPS en vigueur à compter du 1er janvier 2018 (Arrêté préfectoral du 18 décembre 2017),
précisant notamment le périmètre de la collectivité et la compétence SCoT,

Vu la délibération n° 2018-01-06 portant lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur le
périmètre de la CCPS en date du 23 janvier 2018,

Vu la délibération n° 2018-5-89 en date du 10 juillet 2018 portant débat sur le PADD du SCOT,

Vu l'avis de la commission Aménagement de l'espace et développement économique réunie le 4 février 2019,

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) permet de répondre aux enjeux issus du
diagnostic et de l'état initial de l'environnement en fixant des orientations générales et des objectifs d'aménagement
en matière d'habitat, de développement économique et commercial, de loisirs, de déplacements, de stationnements,
de trafic ou d'environnement.

Il définit les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE P.D.T

Il constitue ainsi une pièce fondamentale du SCOT traduisant la ligne politique du SCoT.

Le projet de PADD a été rédigé sur la base d'un diagnostic territorial prospectif et d'un état initial de l'environnement réalisé en 2016 à l'échelle du Pays Sologne Val Sud et actualisé en 2018 pour être adapté au périmètre des 7 communes de la CCPS.

Une présentation du diagnostic a été réalisée aux personnes publiques associées le 11 juin 2018. Le projet de PADD a été travaillé en ateliers avec les partenaires, en commission « Aménagement de l'espace, développement économique » et avec les services communautaires. Il a été mis à disposition du public à la communauté de communes et dans les communes à compter du 4 juillet 2018.

Conformément à l'article L. 143-18 du Code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur les orientations du PADD au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. Un premier débat s'est ainsi tenu le 10 juillet 2018. Depuis cette date, la communauté de communes a travaillé avec les personnes publiques associées et notamment les services de l'Etat sur les thèmes de la démographie, du logement et de l'armature urbaine. Ces échanges ont conduit à faire évoluer les propositions d'orientations apportées sur les questions de la démographie, du logement et de l'armature urbaine. Ces évolutions importantes impliquent que le Conseil communautaire débâte à nouveau sur les orientations du PADD.

Considérant que les orientations générales du PADD, telles qu'elles sont à ce jour proposées et développées dans le document joint en annexe, définissent une vision d'avenir pour le territoire autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Un territoire « nature » ouvert et connecté au grand territoire,
- Axe 2 : Une identité à valoriser, un territoire à « vivre » structuré en Sologne,
- Axe 3 : Des spécificités et des richesses naturelles à préserver pour l'avenir,
- Axe 4 : Des liens transports, porteurs d'intensité sur le territoire,
- Axe 5 : Un territoire économique de découverte et de proximité.

Considérant l'exposé du contenu du projet de PADD, le débat est ouvert sur les orientations générales du PADD du SCOT en cours d'élaboration de la CCPS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE que le débat sur le PADD du SCOT de la CCPS, tel que présenté dans le dossier annexé à la présente, a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-148

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant n°5 à la convention de groupement de commandes pour l'élaboration des 3 SCoT

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande « Élaboration de trois Schémas de Cohérence
Territoriale pour les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud » en date du
19 novembre 2013,

Vu la délibération n°2018-03-52 portant l'intégration de la CCPS au groupement de commandes passé dans le
cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des SCoT,

Vu les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 à la convention constitutive de groupement de commandes,

Compte tenu de faits extérieurs imposés aux territoires et aux structures signataires de ce marché de réalisation des
SCoT (Loi NOTRe, SDCI, etc.), impliquant de nouveaux périmètres et de nouvelles gouvernances, il a été
nécessaire de relancer leur élaboration en reprenant une partie du travail déjà effectué.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY ne participe pas au vote)

PROLONGE jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'élaboration des 3 SCoT conclu avec ANTEA GROUP le 21 mars 2014.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 prorogeant la durée initiale du marché,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaire et de signer tous les actes s'y afférents.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-149

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avis sur un projet d'acquisition à Marcilly-en-Villette via l'EPFLi aux lieux-dits La Borde et Les
Naudières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de communauté portant adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France n°43-
16 en date du 7 juin 2016,

Vu les pièces du dossier transmis,

La commune de Marcilly-en-Villette a souhaité faire intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de lui faire
acquérir, porter et gérer les biens situés sur son territoire, cadastrés BA 248 situé La Borde, BE 1, BE 2, BE 3 et BE
18 situés route de Les Naudières aux fins de réalisation d'un projet de logements. Ces secteurs sont classés en zone
2 AU du PLU communal.

Ce projet est conforme à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la CCPS. Considérant que l'avis
de la CCPS adhérente à l'EPFLi, est requis sur le projet de ses communes membres

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de la commune de Marcilly-en-Villette afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés BA 248 situé La Borde, BE 1, BE 2, BE 3 et BE 18 situés route de Les Naudières aux fins de réalisation d'un projet de logements sur ces deux secteurs.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune de Marcilly-en-Villette et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-150

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : EPFLi Foncier Cœur de France avis sur un projet d'acquisition à Ardon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de communauté portant adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France n°43-
16 en date du 7 juin 2016,

Vu les pièces du dossier transmis,

La commune d'Ardon a souhaité faire intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de lui faire acquérir,
porter et gérer le bien situé sur son territoire, cadastré AE 97 situé Domaine de l'Ardoux aux fins de réalisation
d'un projet d'extension du pôle de santé, d'implantation de services ou commerces de proximité.

Ce projet est conforme à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la CCPS. Considérant que l'avis
de la CCPS adhérente à l'EPFLi, est requis sur le projet de ses communes membres,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

**Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de la commune d'Ardon afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Coeur de France pour acquérir et porter le bien cadastré AE 97 situé Domaine de l'Ardoux aux fins de réalisation d'un projet d'extension du pôle de santé, d'implantation de services ou commerces de proximité.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune d'Ardon et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-151

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention pour la mise en place d'une plateforme de service Campagnon

L'Open agrifood, association loi 1901 qui travaille sur les sujets agricoles et agroalimentaires, développe une
plateforme de services du quotidien afin de répondre aux besoins de services dans les territoires ruraux et
périurbains.

En 2017, l'Open Agrifood a proposé à la CCPS d'être territoire pilote pour la mise en œuvre de ce dispositif. Dès le
2nd semestre 2017, le travail de co-construction de la plateforme a été initié, en partenariat avec l'open agrifood, le
fond de dotation soutenant le projet, le cabinet green flex missionné pour la faisabilité, les représentants des
institutions de notre territoire, la Picardie verte (autre territoire pilote). En 2018, une phase de communication sur le
territoire, et de recensement des besoins par l'envoi d'un questionnaire à destination de tous les foyers a été menée.
L'examen des retours et la clarification des engagements de chacun, permet en aujourd'hui de lancer la plateforme
(ce qui a été fait au 2nd semestre 2018 pour Picardie Verte).

En effet, ont été recensées plus de 140 personnes prêtes à entrer dans ce dispositif. Issues de toutes les communes
du territoire. Une réunion tripartite (Open Agrifood, Département et CCPS) a permis de clarifier les relations
partenariales dans le cadre de ce dispositif. Elles font l'objet de la convention tripartite qui est présentée ce jour au
conseil et qui prévoit :

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

- Les rôles et financements apportés par chaque acteur dans la phase de développement (*aucun financement de la CCPS*)
- Les modalités sur notre territoire d'une phase test de un an (*la CCPS s'engage essentiellement à mener les actions de communication nécessaires au lancement et à faire l'interface entre les utilisateurs du territoire et l'Open Agrifood qui gère la plateforme*)
- Les critères d'évaluation du dispositif qui permettront, à l'issue de la phase test, de poursuivre ou d'abandonner le dispositif.
- Les conditions du transfert de la plateforme si la CCPS décide de s'engager dans la poursuite du dispositif. A partir de ce moment, la CCPS deviendra pleinement propriétaire de cet outil (gratuitement), en assurera la gestion, et acquittera les frais liés à son fonctionnement.

« Campagnon Portes de Sologne » sera une plateforme en ligne permettant l'échange de services du quotidien selon 2 modalités:

- Une offre de services entre particuliers : pour recréer notamment de l'entraide et du lien social,
- Une offre de services professionnels : pour sécuriser l'offre de services et répondre à tous les besoins mais aussi pour donner davantage de visibilité aux entreprises et artisans du territoire.

Les services proposés couvrent les services liés aux enfants (aide aux devoirs, babysitting...), les courses à domicile, l'entretien de la maison en votre présence (bricolage, ménage, jardinage ou en votre absence (ouverture des volets, alimentation des animaux...), la mobilité (covoiturage, transport, prêt de véhicules...).

La plateforme met en relation les personnes qui recherchent un service et celles qui les offrent. La rémunération de ces services se fait très facilement par l'intermédiaire de chèques emploi-services. Le montant à payer est fixé librement entre la personne qui recherche le service et celle qui l'offre.

Le lancement officiel de Campagnon sur notre territoire aura lieu après signature de cette convention sous forme d'une conférence de presse prévue le 7 mars 2019 à 15 h 30 en présence d'un représentant de l'Open Agrifood, du Président du Conseil Départemental. L'ensemble du bureau de la Communauté de Communes est convié à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la convention pour le développement de la plateforme Campagnon telle que présentée en annexe, et **AUTORISE** son président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_9_152-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-152

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Décision modificative n°1 au budget principal 2018

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget principal au cours de
l'exercice. Son équilibre s'établit ainsi :

Après avis de la commission des finances du 31 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal, comme suit :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
16	Immobilisations corporelles	+ 4
20	Immobilisations incorporelles	- 4
Total		0

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-153

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation provisoire du résultat 2018 du budget principal

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires de l'exercice 2018 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 2 508 285,43 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

- Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 822 518,43 € ;
- Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 685 767 €.
- L'excédent d'investissement de 884 744,48 € est repris en dépenses au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-154

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote des taux de fiscalité 2019

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 18 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 31 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MAINTIENT les taux de fiscalité 2018 pour l'exercice 2019, soit :

	<i>Rappel taux 2018</i>	Taux 2019
Taxe habitation	8,18%	8,18%
Taxe foncière bâtie	1,54%	1,54%
Taxe foncière non bâtie	3,42%	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	26,51%	26,51%

Signé par Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_5_155-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-155

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2019 - budget principal

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 18 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 31 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 voix pour et 3 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER)

ADOPTE le budget primitif 2019 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	8 956 755,00 €	Recettes fonctionnement :	8 956 755,00 €
Dépenses investissement :	3 880 189 ,00 €	Recettes investissement :	3 880 189 ,00 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Le Président
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-156

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation provisoire du résultat 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires de clôture 2018 du budget annexe

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

ZAE Chavannerie II

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 11/02/2019

Reçu en préfecture le 11/02/2019

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20190205-2019_9_156-DE

- Section de fonctionnement : excédent de 1 200,20 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 103 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_9_157-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-157

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme ElysaBETH CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2019 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 18 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 31 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II présenté de manière détaillée en annexe,
équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	406 009 €	Recettes fonctionnement :	406 009 €
Dépenses investissement :	491 117,83 €	Recettes investissement :	491 117,83 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Président,
Date : 11/02/2019
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-158

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation provisoire du résultat 2018 du budget annexe Prestations de service

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu
lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte
administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture provisoires 2018 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 28 539,66 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

- Proposition d'affectation provisoire en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » 28 539,66 €.
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_9_159-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-159

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2019 : budget annexe Prestations de service

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 18 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 31 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2019 du budget annexe Prestations de service présenté de manière détaillée en annexe,
équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	73 540,00€	Recettes fonctionnement :	73 540,00 €
Dépenses investissement :	0,00 €	Recettes investissement :	0,00 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Le Président
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-160

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation provisoire du résultat 2018 du budget annexe SPANC

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires 2018 du budget annexe SPANC comme suit

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

- Section de fonctionnement : excédent de 54 552,90 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 50 666,38 €.
- Section d'investissement :
 - L'excédent d'investissement de 11 360,11 € est repris au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
 - Affectation au 1068 de 3 886,52 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-161

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2019 : budget annexe SPANC

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 18 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 31 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2019 du budget annexe SPANC présenté de manière détaillée en annexe, équilibré
comme suit :

Dépenses fonctionnement :	103 896 €	Recettes fonctionnement :	103 896 €
Dépenses investissement :	65 597 €	Recettes investissement :	65 597 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Président, 11/02/2019
Jean-Paul ROCHE
Président du Conseil Communautaire
des Portes de Sologne-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-162

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa Catoire à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Versement des subventions 2019 aux associations

Vu l'avis de la commission finances du 31 janvier 2019,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil communautaire doit délibérer
pour attribuer les subventions 2019 aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les subventions 2019 aux associations comme suit :

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

	Subvention 2019
Office du tourisme (OTSI)	71 050
Les Petits Loups	41 000
CILS	37 800
Aide à domicile	18 500
Soins à domicile	
Collège Pré des Rois	4 000
Association du Collège	2 000
FSE du collège	1 300
UNSS	1 300
Mission locale	7 000
Amicale du personnel	1 700
CLIC	3 500
Jardin et vie	250
Enveloppe de sécurité	3 000
TOTAL	192 400

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 (article 6574).

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-162-1

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Versement de la subvention 2019 à l'ESC Natation

Vu l'avis de la commission finances du 31 janvier 2019,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil communautaire doit délibérer
pour attribuer la subvention 2019 à l'ESC Natation.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 votes contre (M. Gilles BILLIOT,
M. Pascal HERRERO)***

ADOPTE la subvention 2019 à l'ESC Natation comme suit :

	Subvention 2019
ESC Natation	4 200 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 (article 6574).
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-162-2

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme ElysaBETH CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Versement de la subvention 2019 à Sologne Nature Environnement

Vu l'avis de la commission finances du 31 janvier 2019,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil communautaire doit délibérer
pour attribuer la subvention 2019 à Sologne Nature Environnement.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 16 voix pour et 11 votes contre (M. Vincent CALVO,
M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie
HARS, M. Dominique THÉNAULT, Mme Véronique DALLEAU, Mme Manuela CHARTIER,
M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Constance de PÉLICHY)***

ADOpte la subvention 2019 à Sologne Nature Environnement comme suit :

	Subvention 2019
Sologne Nature Environnement	

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE

Le Président, SOLOGNE-PDT

Jean-Paul ROCHE

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 (article 6574).



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_9_163-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-163

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat financier 2019 avec « Les Petits Loups »

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association « Les Petits Loups » est d'ordre social. Cette halte-garderie parentale est créée, organisée et gérée par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20 enfants de l'âge de trois mois à quatre ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre, un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de communes des Portes de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Signé par Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Il est prévu d'attribuer à l'association « Les Petits Loups » une subvention d'un montant de 41 000 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2019 avec l'association « Les Petits Loups ».

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-164

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat financier 2019 avec le CILS (Centre d'Initiatives Locales de Sologne)

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale
qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €,
établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de communes des Portes
de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux frais de fonctionnement de la structure
par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est attribué à l'association CILS une subvention d'un montant de 37 800 € pour l'année 2019. Cette subvention
communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de communes aux activités de ladite
association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2019 avec le
CILS.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_9_165-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-165

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat financier 2019 avec l'Office de Tourisme

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale
qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €,
établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

Vu la délibération n°2017-03-69 du 11 avril 2017, et la convention d'objectif triennale 2017-2019 du 12 avril
2017,

L'Office de Tourisme Intercommunal du canton de La Ferté Saint Aubin s'est vu déléguer par le Conseil
Communautaire du Canton de La Ferté Saint Aubin par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil,
d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de communes et ceci en coordination
avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des
divers partenaires du développement local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de communes lui attribue annuellement,
les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Au total, une subvention d'un montant total de 71 050 € sera versée à l'office de tourisme en 2019, décomposée comme suit :

- 40 000 € au titre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs ;
- 31 050 € au titre du personnel mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2019 avec l'OTSI.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-166

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa CATHOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Les lois ENE et ALUR ont généralisé le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), document devenu la
norme en matière de document de planification et de coordination des politiques d'urbanisme, d'habitat et de
déplacements.

Le PLUI est un document de planification qui définit et règlemente l'usage des sols et la spécificité de chaque
commune. L'objectif du PLUI est de permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la
fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. C'est pourquoi il
couvre l'intégralité du territoire communautaire.

Un PLUI suppose de :

- Permettre à l'ensemble des communes de mettre en compatibilité et en conformité leurs documents
d'urbanisme avec les documents de portée supérieure,
- Répondre aux objectifs de développement durable. Il permet de gérer nos besoins de manière plus
complète, de concilier les différents enjeux du territoire, de valoriser les complémentarités des communes,
d'optimiser l'espace foncier et d'assurer, ainsi par son échelle, la cohérence et la durabilité des projets.
- Renforcer la concertation et la coopération entre les communes et la communauté de communes sur un plan
technique et politique par une vision partagée de l'aménagement du territoire,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDI

- Regrouper les moyens techniques, humains et financiers dans un souci d'économie d'échelle.

Considérant que le PLU intercommunal donne l'occasion aux communes les plus rurales, soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) ou dotées d'une carte communale, de voir leur territoire couvert par un document d'urbanisme opposable aux tiers,

Considérant la nécessité d'anticiper l'élaboration d'un PLUI pour la fin de l'année 2022, il est proposé la création d'une autorisation de programme dans le cadre du vote du budget, articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	150 000€	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la création de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal comme déclinée ci-dessus.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-167

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification n°2 AP/CP Etudes des transferts de compétences eau et assainissement

Par délibération n°2017-03-73 en date du 11 avril 2017, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation d'études suite à la prise des compétences eau et assainissement à horizon 2020, pour un montant de 50 000 €.

Cette AP était initialement articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	38 000 €	12 000 €

Il est proposé de réviser le montant de l'AP afin de le réduire au montant du marché et d'ajuster les crédits de paiement (CP).

Ainsi, l'AP liée aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement est modifiée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	23 850 €	26 150 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Commune de La Ferté Saint Aubin
CC PORTES DE SOLOGNE - P.D.T.

Les dépenses sont financées par subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autofinancement, soit les recettes prévisionnelles suivantes :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	Subventions	Autofinancement
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	40 000 € (80%)	10 000 € (20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la modification n°2 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-168

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat Leader 2014-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions
communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de
cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, et au Fonds Européen pour les Affaires
Maritimes et de la Pêche ;

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au
développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader) ;

Vu le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour
la période 2014-2020 ;

Vu le Programme de Développement Rural Régional de la région Centre-Val de Loire, approuvé par une décision
de la Commission Européenne du 7 octobre 2015 ;

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

**Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT**

Vu la délibération de la Commission permanente régionale (CPR N° 14.10.33.88) du 7 novembre 2014 portant appel à candidatures Leader de la Région Centre – Val de Loire ;

Vu les statuts du Pays Forêt d'Orléans- Val de Loire et du Pays Sologne Val Sud ;

Vu la délibération n°15-15 du Pays Sologne Val Sud du 26 mars 2015 ;

Vu la délibération n°2015-13 du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire du 31 mars 2015 ;

Vu le dossier de candidature à l'appel à projets LEADER "Forêt d'Orléans - Loire - Sologne, des ressources à mobiliser et partager pour s'adapter aux changements" ;

Vu la décision de sélection du Président du Conseil Régional du 7 juillet 2015 portant décision de sélection du GAL ;

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 signée entre le Pays Sologne Val Sud et le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire,

Vu le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2018 entre M. Philippe Vacher et M. Jean-Paul Roche ;

Vu les statuts du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;

Vu la délibération n° 18-13 du 19 octobre 2018 portant dissolution du Pays Sologne Val Sud au 31 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral de fin de compétence du Pays Sologne Val Sud en date du 27 décembre 2018 ;

Vu la convention du 11 octobre 2016 entre le Groupe d'Action Locale « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne », la Région Centre-Val de Loire et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et ses avenants du 30 janvier 2018 et du 14 janvier 2019 ;

Considérant que suite aux recompositions territoriales, il convient :

- De remplacer le Pays Sologne Val Sud par la CCPS au sein de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020,
- D'entériner le départ des communes de Cléry-Saint-André, Dry, Mareau-aux-Prés et Mézières-les-Cléry à compter du 1^{er} janvier 2019 vers le territoire du Groupe d'Action Locale (GAL) Loire Beauce,
- De fixer la clé de répartition du coût d'animation-gestion du programme Leader selon la logique suivante :
 - o 25% pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne
 - o 75% pour le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Considérant qu'un avenant n°1 à la convention de partenariat Leader 2014-2020 doit ainsi être signé entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ENTERINE le remplacement du Pays Sologne Val Sud par la CCPS au sein de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020,

AUTORISE le président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020, et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-169

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : DETR 2019 – Création d'une aire de jeux d'eau au CUBE

Le projet de création d'une aire de jeux aquatique extérieurs au complexe aquatique « LE CUBE » s'élève à un
coût prévisionnel de 115 508,66 € H.T soit 138 610,39 € T.T.C. Ce projet est éligible à la DETR.

Cette demande de subvention est classée en 1^{ère} position sur la liste de l'ensemble des demandes au titre de la
DETR 2019.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Constance de
PÉLICHY, Mme Nicole Boileau)***

ADOPTE le projet de création d'une aire de jeux aquatiques extérieurs au complexe aquatique « LE CUBE » pour
un montant estimatif de 115 508,66 € H.T. ;

ADOPTE le plan de financement ci-dessous ;

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T.)	H.T
Travaux	115 508,66 €	138 610,39 €	ETAT - DETR	57 754,33 €
			REGION - CRST	23 101,73 €
			Autofinancement	34 652,60 €
TOTAL	115 508,66 €	138 610,39 €	TOTAL	115 508,66 €

SOLLICITE une subvention de 57 754,33 € au titre de la DETR 2019, soit 50% du montant du projet ;

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-170

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : CRST - création d'une aire de jeux d'eau au CUBE

Dans le cadre du développement de l'offre de loisir pour les plus jeunes au sein du complexe aquatique « LE
CUBE », la Communauté de communes des Portes de Sologne souhaite créer une aire de jeux d'eau extérieurs sur
le site du complexe.

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	115 508,66 €	138 610,39 €	Région	23 101,73 €
			Etat - DETR	57 754,33 €
			Autofinancement	34 652,60 €
Total	115 508,66 €	138 610,39 €	Total	115 508,66 €

La commune sollicite la Région Centre-Val de Loire via le CRST du Pays Sologne Val Sud pour soutenir
financièrement ce projet d'équipement nautique.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

La subvention sollicitée représente 20 % du montant du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à

- solliciter une subvention auprès de la Région au titre du CRST,
- déposer le dossier de demande de subvention,
- signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-171

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa Catoire à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : DETR 2019 – Aménagement de voirie ZI Marcilly-en-Villette

Le projet d'aménagement de voirie ZI Marcilly en Villette s'élève à un coût prévisionnel de 37 500,00 € H.T. Il est éligible à la DETR.

Cette demande de subvention est classée en seconde position sur la liste de l'ensemble des demandes au titre de la DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le projet d'aménagement de voirie ZI Marcilly en Villette ;

ADOpte le plan de financement ci-dessous ;

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T.)	H.T
Travaux	37 500,00 €	45 000,00 €	DETR	18 750,00 €
			Autofinancement	18 750,00 €
TOTAL	37 500,00 €	45 000,00 €	TOTAL	37 500,00 €

SOLLICITE une subvention de 18 750,00 € au titre de la DETR 2019, soit 50% du montant du projet ;

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-172

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Comité de Marque - Plan de communication Sologne

La Région Centre-Val de Loire, les Départements du Loir et Cher et du Loiret et leurs organismes touristiques
(CRT, ADT) se sont associés pour accompagner l'émergence d'une 6^e marque touristique régionale, la Sologne.

Les premières actions menées en partenariat avec 5 offices de tourisme ont permis de définir le positionnement de
la destination et de disposer d'outils de communication partagés :

- Le site Web : www.sologne-tourisme.fr
- Une carte touristique

Les travaux menés au printemps 2018 pour l'élaboration d'un plan de développement et d'un plan marketing à 3
ans (2019 – 2021) ont montré la nécessité de passer à un niveau supérieur et de mobiliser les EPCI et leurs offices
de tourisme aux côtés des propriétaires de la marque pour se doter de moyens à la hauteur d'une marque de
destination et lui permettre d'acquérir une visibilité nationale.

Parallèlement au recrutement d'un chef de projet, convention précédemment validée par le présent Conseil
Communautaire, il a été décidé entre les partenaires lors d'un Comité de Marque de proposer une enveloppe
annuelle de 73 800€ en faveur des actions de promotion menées au titre de la Marque Sologne, hors site internet et
carte touristique.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE P D

Cette enveloppe se répartit entre les 3 copropriétaires de la marque (Région, département Loir et Cher et département du Loiret à hauteur de 30 000€), leurs instances touristiques (CRT, ADRT du Loiret, ADT du Loir et Cher à hauteur de 18 000€) et 6 communautés de communes associées au projet à hauteur 25 800€ par an, soit 4 300€ par communauté de communes.

Le plan d'actions 2019 fera l'objet :

- de l'organisation d'une 1ere rencontre annuelle des prestataires porteurs de la marque en début de saison,
- de la création d'une e-newsletter à destination des prestataires porteurs de la marque,
- de la conduite d'une campagne de communication (digitale) à l'automne 2019 et la réalisation d'un reportage photographique nécessaire à sa mise en œuvre.

La coordination des opérations de promotion ainsi que les modalités de versement s'effectueront auprès de l'ADT du Loir et Cher.

La convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de coordination et de participation financière concernant ce plan de communication Sologne, pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative au plan de communication Sologne 2019 dans le cadre de la marque Sologne

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-173

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention maîtrise d'ouvrage SEBB pour le démantèlement des ouvrages

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2012, le Préfet coordonnateur de bassin a classé le Cosson en liste 2 depuis la
confluence avec le bourillon jusqu'à la confluence avec le Beuvron.

Sur ce secteur, 1 ouvrage hydraulique appartient pour moitié à la Commune de La Ferté-Saint Aubin et pour l'autre
à la CCPS, et est soumis à une obligation de rétablissement de la continuité écologique :

- Vannage et seuil de Mérignan.

Par délibération du comité syndical en date du 11 octobre 2018 et conformément au cadre d'intervention défini sur
les ouvrages, le SEBB propose :

- de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de démantèlement de l'ouvrage de « Mérignan »,
- d'engager les travaux de démantèlement pour l'année 2019,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles,
- de demander aux propriétaires les éventuels soldes et remboursement de frais relatifs à ces travaux.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Au regard du niveau de subventions attendu, le plan de financement ne prévoit pas de participation financière de la part de la CCPS ou de la commune de La Ferté-Saint-Aubin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 22 voix pour, 3 votes contre (Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Dominique DESSAGNES), 2 abstentions (M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN)

APPROUVE les termes de la convention proposée par le SEBB pour la délégation de maîtrise d'ouvrage relative au démantèlement de deux ouvrages,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-174

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Blocage temporaire du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement »

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et
assainissement aux communautés de communes,

Vu la circulaire N°NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 août
2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences "eau" et
"assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale.

Vu la circulaire N°NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences "eau" et
"assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du
transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

La loi NOTRe rend obligatoire le transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" aux Communautés
de Communes au 1er janvier 2020.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Afin de tenir compte des difficultés que vont rencontrer les collectivités dans la mise en œuvre de cette obligation
et le respect de cette échéance, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 a apporté certains aménagements. Elle prévoit

Qualité CC PORTES DE
SOLOGNE-PDI

notamment la faculté pour les Communes membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas la compétence « eau potable » et « assainissement » à cette date de s'opposer de façon temporaire à ce transfert.

Cependant, cette opposition requiert qu'avant le 01 juillet 2019, au moins 25 % des Communes membres de la Communauté de Communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en ce sens.

Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en « eau » et « assainissement » sera reporté au 1^{er} janvier 2026.

A défaut de délibérations des conseils municipaux avant cette date, ces compétences seront automatiquement transférées à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020.

La CCPS travaille actuellement avec un bureau d'études pour analyser les conditions de ces transferts. L'étude n'est toutefois pas achevée et des transferts au 1^{er} janvier 2020 apparaissent ainsi prématurés.

Une fois l'étude achevée, la CCPS pourra décider de procéder librement au transfert de ces compétences, à la date de son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INVITE les Communes de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à s'opposer au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-175

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa CATHOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Définition du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises dans le cadre de la
convention avec la Région Centre-Val de Loire

Vu le règlement n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18/12/2013 relatif aux aides *de minimis*,

Vu les articles L 1511.2 et L1511.3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la loi du 7 août
2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les compétences statutaires de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en matière de
développement économique,

Vu la délibération n° 101 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 approuvant la convention de
partenariat économique avec la Région Centre-Val de Loire

Vu que dans ladite convention la Région délègue à la Communautés de Communes l'octroi d'aides en faveur des
TPE (très petites entreprises), uniquement pour les aides comprises entre 800 € et 5 000 €,

Vu l'avis rendu par la commission aménagement du territoire et développement économique réunie le 4 février
2019,

Considérant que le Conseil Communautaire souhaite soutenir le développement économique du territoire des portes
de Sologne, et qu'il est prioritaire de définir le cadre d'intervention des aides en faveur des TPE,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement communautaire d'aides directes aux entreprises tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la commission ad hoc à examiner les demandes selon ce règlement et en fonction des crédits disponibles.

PRECISE que chaque aide fera l'objet d'une convention individuelle passée entre la Communauté de Communes et l'entreprise bénéficiaire de l'aide.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-176

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention d'objectifs et de financement du Contrat « enfance et jeunesse » avec la Caf

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

Il est signé pour une durée de 4 ans. Le taux de cofinancement est de 55 %.

Le contrat enfance jeunesse de la Communauté de Communes est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 s'agissant des actions des Relais assistants maternels (RAM).

Le montant total des sommes versées par la Caf dans le cadre du précédent contrat s'élevait à 63 327,47 € sur quatre ans réparti comme suit :

- 38 645,47 € au titre du RAM itinérant, action nouvelle
- 20 025,76 € au titre du RAM La Ferté St Aubin, action antérieure
- 4 656,24 € au titre de la Halte-garderie itinérante « Les petits Faons » à Marcilly-en-Villette, action antérieure.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Préalablement à son renouvellement pour la période 2018-2021, la Caf et la collectivité ont établi conjointement un diagnostic de la situation existante et ont fixé les objectifs à atteindre en définissant les actions qui répondent à ces objectifs.

Les éléments concernant le financement associé à chaque action et les indicateurs d'évaluation qui permettront de mesurer la réussite des actions sont détaillés dans les annexes à la convention d'objectifs et de financement.

Le montant total des aides financières prévisionnelles sur quatre ans s'élève à 70 780,88 € et se décompose comme suit :

- 50 755,12 € au titre du RAM itinérant, action nouvelle
- 20 025,76 € au titre du RAM La Ferté St Aubin, action antérieure

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Contrat enfance jeunesse de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour la période 2018-2021.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-177

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme ElysaBETH CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Recrutement en vacances d'un psychologue pour 2019

Le Relais d'Assistantes Maternelles souhaite poursuivre, dans le cadre de son projet de service, la mise en place des groupes de parole sur les pratiques professionnelles des assistantes maternelles. Il est donc proposé de recruter un psychologue vacataire pour assurer ces rencontres et ces temps d'échanges.

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à un psychologue pour le RAM et qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, devant être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE un psychologue sur le relais d'assistants maternels avec une intervention prévisionnelle fixée à 10 heures pour 2019 (soit 5 séances de 2 heures chacune).

FIXE le taux horaire de chaque vacation à 60 euros net (frais de déplacements inclus)

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-178

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification du tableau des effectifs : reclassement des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 25 et l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu les décrets n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et n° 2017-904 en date du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs.

Vu les décrets n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadres d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et n° 2017-905 en date du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicables aux éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Ancienne dénomination jusqu'au 31/01/2019	Nouvelle dénomination au 01/02/2019	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Assistant socio-éducatif principal	Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_9_179-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-179

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme ElysaBETH CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Dans la limite des taux maxima, le Conseil communautaire détermine librement le montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents. Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale.

Sauf décision contraire du Conseil communautaire, une délibération unique peut-être prévue pour la durée du mandat en prenant soin de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L5211-12 du Code général des collectivités territoriales :

- 48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président (au 1/01/2019 : 1 896,08 €)
- 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-présidents (au 1/01/2019 : 802,38€)

Au 1^{er} janvier 2019, le montant maximal mensuel brut pouvant être alloué s'élevait à
1 896,08 € + (802,38 € x 8 Vice-Présidents) = 8 315,02 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : **CE PORTES DE SOLOGNE-PDT**

Considérant que les indemnités ont été revues pour la dernière fois lors du conseil communautaire du 17 janvier 2017, mais que cette délibération visait l'indice 1015 et non pas simplement l'indice brut terminal de la fonction publique.

Considérant que les taux reste inchangés mais que les indemnités évolueront selon l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vu le tableau des indemnités annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le montant des indemnités de fonction sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :

- . pour le Président à 33,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- . pour les Vice-Présidents à 9,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190205-2019_9_180-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-180

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Mise à disposition d'un agent auprès de l'Office du Tourisme

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-06-121 en date du 14 novembre 2017,

Vu l'accord écrit de l'agent communautaire,

Dans le cadre de la compétence « tourisme » de la CCPS, il convient d'approuver la convention de mise à disposition de l'agent communautaire, responsable de l'Office du tourisme, auprès de l'association de l'Office du Tourisme, pour une durée hebdomadaire de 29h45,

Cette mise à disposition est prévue pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent, auprès de l'association de l'Office du Tourisme, pour une durée hebdomadaire de 29h45, pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition.

Signé par Jean-Paul ROCHE
Date : 11/02/2019
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

